

**REUNION COMMUNAUTE DES COMMUNES MERCREDI 28 MAI 2008**  
**Salle des fêtes de Reyrevignes**

Communes excusées : Assier et Flaujac

Début de la séance : 21 h 10

**1. Validation du PV de la réunion précédente**

**2. Lecture des délibérations revenues validées par la ; Sous-Préfecture**

**3. Ordre du jour**

a) Subventions Boussac et Saint-Simon

Travaux prévus au budget 2007 avec subvention DDR (Etat) étant sans réponse, le président propose de : présenter le même dossier actualisé pour 2008 (40 % pour Boussac soit 5340 € et 11883 € pour Saint-Simon).

Saint-Simon : réfection bâtiment pour 4 associations de la commune avec paiement loyer mensuel de 110 € à la communauté des communes.

Notification Conseil général : 2000 € + 4000 € député pour un estimatif de 30 000 €.

b) Projets en cours

Caches containers : décision de la communauté des communes d'équiper 4 communes par an après demandes de la municipalité.

Modification du projet suite au contrat Vallée du Célé qui permet d'avoir des **subventions garanties** via l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 % pour un coût de 23 061 €.

La priorité est donnée aux 4 communes de la vallée pour obtenir les 40 % de subventions garanties Aucune remise en cause des projets en cours : Reilhac est terminé ; Durban est en cours.

**Ecole de Livernon** : bon avancement des travaux, en attente de la livraison de la chaudière.

L'entreprise ROQUES (peintures et isolation) souhaite sous traiter une partie du marché (plafonds)

**Boussac** : restauration de l'ancienne mairie pour informations touristiques Vallée du Célé. Le permis a été transmis aux ABF qui ont modifié la pente de la toiture. Nouveau devis 7541.26 € Il est décidé de faire un avenant à la délibération primitive.

**Restauration Eau** : Durban, Reilhac, Espedaillac Grèzes

**Haut débit** :

Délibération de la communauté des communes pour l'appel d'offre avec double analyse (communauté + conseil régional pour la mise en œuvre des moyens techniques).

Maire de Flaujac assure le: suivi du dossier haut débit ; situation technique réelle et applicables aux terroirs. Contact auprès de 7 opérateurs. Réponse fin juin.

Décision à l'unanimité pour lancer la procédure.

La rédaction de l'ordre du jour doit être plus précise et explicite quant aux points soumis à délibération (possibilité d'invalidation).

c) **Fonctionnement : réunions de bureau (maires uniquement)**

Le conseil communautaire doit obligatoirement se réunir en bureau une fois sur deux. Ce principe de fonctionnement a été abandonné car il n'est pas possible de prendre des délibérations et certains dossiers peuvent en souffrir. Le bureau peut se réunir pour discuter en approfondi de

certaines dossiers avant un exposé à l'ensemble des membres ou délibérer sur des dossiers mineurs à définir.

Soumis à la réflexion pour la prochaine réunion :

d) **Modifications des membres des commissions**

**CCIS** : EHPAD Assier : demande d'un délégué supplémentaire : Mme BAGREAU :est élue après un certain temps de réflexion !

**Maison de la formation** : 1 membre de trop :

**PNR** : inversion : M. RAVAUD titulaire et M. DELRIEU suppléant. OK à l'unanimité

**4. Questions diverses**

**Les CD du cadastre ont-ils été envoyés ?** La communauté de communes en a reçu 1 global mais ne l'a pas lu car problème informatique. Les copies sont-elles autorisées ?

**Rattachement des enfants aux écoles** : des dérogations sont possibles.

**Réunions commissions** :

**Marché couvert** : président G. PLEIMPONT. Réunion interne jeudi soir, des économies sont à réaliser. Rencontre avec le percepteur jeudi car les finances sont tangentes. Réalisation d'un état des lieux. Une réunion du bureau du conseil communautaire pourrait être consacrée au marché couvert. Rappel concernant l'appel de fond adressé aux communes en 2007.

Fin de la séance à 22 h 15.